

## SAS ARDENNES PELLE CHAUFFAGE

1 Route de Vrigne Meuse

08440 VIVIER AU COURT

03.24.56.46.54

contact@ardennes-pellet.fr

www.ardennes-pellet.fr



### Document d'Information Précontractuelle Relatif à la conclusion d'un contrat « Entretien »

I. Le présent document est établi dans le cadre d'un entretien d'un poêle, chaudière, pompe à chaleur ou climatisation. L'entretien d'un appareil consiste en son nettoyage complet selon les préconisations du fabricant et les règles en vigueur, la vérification de son bon fonctionnement (avec une remise en service suite à l'entretien) et, si besoin, le ramonage du conduit de fumées.

II. Ci-dessous, le détail des tarifs des prestations d'entretiens (TVA à 10%)

Entretien chaudière gaz : **100 € TTC** + déplacement -> plafond à 180 € TTC

Entretien chaudière fioul : **130 € TTC** + déplacement -> plafond à 210 € TTC

Entretien poêle à granulés : **120 € TTC** + déplacement -> plafond à 200 € TTC

Entretien chaudière bois / granulés : **160 € TTC** + déplacement -> plafond à 240 € TTC

Entretien pompe à chaleur Air/Eau : **150 € TTC** + déplacement -> plafond à 230 € TTC

Entretien pompe à chaleur Air/Air (prix pour un monosplit) : **150 € TTC** + déplacement -> plafond à 230 € TTC

Ramonage : **30 € TTC** lorsque réalisé en même temps que l'entretien du poêle

**40 € TTC** lorsque réalisé en même temps que l'entretien de la chaudière

**60 € TTC** lorsque réalisé seul, sans entretien d'appareil + déplacement

Frais de déplacement « Entretiens/Dépannages »	
Minimum	15 € TTC
Sinon	1,1 € TTC / km « aller »

Si 2 entretiens faits en même temps, remise de 20 € TTC.

III. La société ARDENNES PELLE CHAUFFAGE s'engage à réaliser la prestation d'entretien selon la date de rendez-vous prise avec le consommateur. En cas d'imprévu empêchant la société ARDENNES PELLE CHAUFFAGE d'honorer le rendez-vous, celle-ci préviendra le consommateur et fixera avec lui un nouveau rendez-vous dès que possible. Vue la nature de la prestation, sa durée de réalisation ne devrait pas excéder 1 journée.

- IV. Le consommateur peut recourir à un médiateur de la consommation en cas de litige.
- V. Le consommateur dispose d'un droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision. Ce délai de rétractation est de **14 jours**. Il court à compter de la conclusion du contrat pour les prestations de services. Le consommateur trouvera en annexe du présent document un formulaire type de rétractation. Il pourra renoncer à son droit de rétractation s'il souhaite que l'exécution du contrat commence avant la fin du délai de rétractation, en le signalant explicitement à la société ARDENNES PELLET CHAUFFAGE.

## ANNEXE

### Formulaire type de rétractation

Lettre à adresser en recommandé avec accusé de réception au vendeur.

Prénom et nom du consommateur

Son adresse

Code postal - Ville

Destinataire :

ARDENNES PELLET CHAUFFAGE

1 Route de Vrigne Meuse

08440 VIVIER AU COURT

À ..., le ... (date de la lettre)

Madame, Monsieur,

Le ... (indiquez la date de votre demande de rendez-vous), j'ai pris rendez-vous pour l'entretien de (indiquez la nature de votre appareil à entretenir) .

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, j'exerce mon droit de rétractation.

(Dans le cas du règlement de la prestation de service avant sa réalisation)

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me restituer au plus vite et au plus tard dans les 14 jours suivant la réception de la présente, la somme de ... euros que je vous ai versée lors de ma commande, ceci conformément aux dispositions de l'article L. 221-24 du code de la consommation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Signature